

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 30 MARS 2015

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation de l'ordre du jour.**
2. **Approbation du procès verbal de la séance du 03 mars 2015.**
3. **Environnement : Adhésion à la COFOR 34.**
4. **Coopération décentralisée dans le domaine de l'eau : Projet Maroc avec le Conseil Général et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée.**
5. **Personnel : Prime de fin de contrat Madame COZZANI Fatima.**
6. **Urbanisme : Charte gouvernance PLU.**
7. **Finance et Budget : Budget primitif 2015.**

Sous la présidence de Monsieur Joël RAYMOND,

Etaient présents : Mmes ANGELVIN Céline, GUILLERMET Cathy, MAVEL Catherine, RATHUILLE-MARTINEZ Isabelle, BOULAND Corine, CALADOU Geneviève, DEURVEILHER Mickaëlle et Emilie GROS.

Mrs BARBE Patrick, LOUCHE Christian, MALAVIEILLE Serge et PHILIPON Pierre.

Absent : George DE MONTLAUR.

Absent excusé et représenté: M. Stéphane FABRI.

Procuration : M. Stéphane FABRI à M. Pierre PHILIPON.

1. **Approbation de l'ordre du jour.**

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

2. **Approbation du procès verbal de la séance du 03 mars 2015.**

Monsieur le Maire réalise auprès du conseil municipal une lecture rapide des différents points du procès verbal de la séance du 03 mars 2015.

Le procès verbal de la séance du 03 mars 2015 est approuvé à l'unanimité.

3. **Environnement : Adhésion à la COFOR 34.**

La COFOR est une association départementale pilotée par Francis CROS qui permet d'avoir un appui technique sur le bois. Le montant de l'adhésion est de 135 euros par an. Celle-ci propose aussi des conseils pour aider à préparer des dossiers de subvention.

Après avoir présenté le dossier, le conseil adopte à l'unanimité, l'adhésion à la COFOR.

4. Coopération décentralisée dans le domaine de l'eau : Projet Maroc avec le Conseil Général et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée.

La commune de Montaud a été sollicitée par Experts-Solidaires (association qui a participé au projet Bobog2 au Cameroun) pour une opération de coopération décentralisée sur un projet d'eau potable du douar Tamdjaoute (Commune Rurale Adar).

Ce programme s'inscrit dans le cadre de la collaboration entre le Conseil Général de l'Hérault (CG34), l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC), le Conseil Régional Sous Massa Drâa (CRSMD) et l'Agence de Bassin Hydraulique de Sous Massa Drâa (ABHSMD).

Dans ce cadre, l'association Experts-Solidaires se propose d'aider les acteurs locaux à mettre en œuvre des projets, à permettre l'établissement de liens entre les acteurs de la province du Sous Massa Drâa et ceux des territoires de l'Hérault et de la région Languedoc-Roussillon, pour l'identification, le financement et la réalisation de projets.

La commune de Montaud serait un relais, elle assurerait le portage du dossier pour en particulier capter des fonds publics dans le domaine de l'eau (loi Oudin). Plusieurs villages de l'Hérault sont également associés à ce projet (Saint Just, Marsillargues...)

La Métropole de Montpellier serait le financeur principal sollicitée par l'engagement de la commune de Montaud dans ce projet.

Ce projet s'articule autour de 3 axes : projet technique, programme de formation, partenariat éducatif et culturel. C'est sur ce dernier axe essentiellement que notre commune se positionnerait afin de travailler et échanger avec ces populations soit à travers l'école soit avec les associations.

La participation financière de la commune est libre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accorde à l'unanimité une subvention de 400 euros.

5. Personnel : Prime de fin de contrat Madame COZZANI Fatima.

Monsieur le délégué au Personnel, annonce la régularisation des primes de fin de contrat pour l'Agent Territorial stagiaire depuis le 1^{er} décembre 2015, Madame COZZANI Fatima.

En effet, son précédent statut ne lui a pas permis de bénéficier, comme l'ensemble des employés municipaux, de la prime IAT. Il propose donc une prime de 500 Euros pour toute la période antérieure à sa titularisation suite à la fin de ses deux contrats.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, est favorable à l'unanimité.

6. Urbanisme : Charte gouvernance PLU.

Madame la déléguée à l'Urbanisme fait part au conseil municipal du souhait de la Métropole que la commune délibère sur la charte de gouvernance PLU régissant les modalités de coopération entre la Commune et la Métropole.

Une délibération type autorise Monsieur le maire à signer tous les documents relatifs au PLU, aux procédures de mises en place du PLU et à son cadre juridique.

La charte est validée à l'unanimité.

7. Finance et Budget : Budget primitif 2015.

Madame la déléguée au Finances présente le budget primitif 2015 qui sera voté au prochain conseil.

Présentation du budget primitif 2015 :

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
	644 264.51	644 264.51
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
	875 280.33	875 280.33
Total du budget	1 519 544.84	1 519 544 .84

Dans le cadre de ce budget primitif 2015, une discussion sur la fiscalité est engagée. Il est convenu de proposer à la majorité une légère augmentation des taux sauf pour le non-bâti.

- Taxe d'habitation ; 9,50 %
- Taxe sur le Foncier bâti ; 11 ,97 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 63,86 %

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23h11.